

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2014**

Etaient présents : tous les conseillers sauf Madame BERTET Catherine et Monsieur PAUTET Bernard excusés représentés

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la décision modificative du budget qui permettra à la Commune de rembourser à un habitant une taxe d'aménagement trop perçue pour un montant de 1 200 €,
- Décide de confier la réalisation des travaux de voirie communale 2014 à l'entreprise NOIROT pour un montant de 86 175.75 € HT (rue Jean sans Peur, carrefour grande rue, carrefour rue d'Amont),
- Décide l'installation d'une aire de jeux multisports derrière les tennis pour un montant global d'environ 120 000 € HT sous réserve de l'attribution de subventions,
- Décide de proposer deux projets dans le cadre du Contrat Ambition Côte d'Or (l'aménagement de l'aire de jeux et la construction d'un immeuble collectif rue Philippe de Rouvres),
- Décide de confier la mission d'étude de faisabilité pour la réhabilitation/extension de l'école maternelle au Cabinet d'architectes ART et FACT pour un montant de 4 020 € TTC,
- Décide d'intenter un recours gracieux auprès du Tribunal Administratif concernant l'arrêté préfectoral du 24 juin 2014 concernant le PPRNI de la Commune (honoraires avocate 784.55 € TTC)
- Accepte le devis de la Sté COLAS située à Longvic pour la réfection de chemins ruraux communaux pour un montant de 5 200 € HT,
- Décide de fixer à 750 € mensuel le loyer du logement communal situé 8 rue des Ecoles à compter du 24 août 2014,

Questions diverses :

Le Maire fait part :

- De l'absence d'Agnès BERTET, Adjoint technique pour cause d'hospitalisation,
- D'une demande de subvention de la Maison de parents de Bourgogne (pas de possibilité pour 2014),
- De l'entretien des jardins médiévaux à prévoir.

Monsieur VERDREAU fait part :

- d'un projet de mise en place d'un système de vidéoprotection autour des bâtiments publics communaux,
- de l'avancement des réflexions menées concernant le projet à réaliser sur le terrain face à la Boulangerie,

Melle BRUSCHERA fait part :

- des différents incidents survenus Rue des Tanneries en juillet août (poubelles déplacées, voitures dégradées...)
- Monsieur le Maire propose à la commission voirie de réfléchir sur la nécessité de mettre tout le village en priorité à droite afin de ralentir les véhicules et d'harmoniser la circulation à l'intérieur du village,

Monsieur Yves PAUTET fait part :

- de l'installation d'une barrière levante Voie de l'Intendant Ferrant pour limiter la circulation des véhicules légers sur cette voie (montant 1 418 € HT).
- du très mauvais état des illuminations de Noël actuelles (achat d'illuminations d'occasion pour 2 900 € HT) solution retenue par le Conseil.

Le Maire,

